



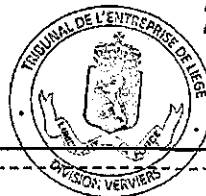
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20007588

le,

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

27 DEC. 2019

Le greffier
Greffier

MONITEUR BELGE

06-01-2020

BELGISCH STAATSBLED

N° d'entreprise : 0542 505 162

Nom

(en entier) : **Grid Solutions Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ormes 109, 4800 Verviers**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire ; procuration pour les formalités de publication.

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des associés du 1^{er} décembre 2019 que les associés :

- ont pris acte de la nomination de KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL désigne monsieur Fabian Branswyk (IRE Nr. 02505), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent.

- ont décidé d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Rue Neerveld 101-103, 1200 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).